



Bulletin des Amis de saint François de Sales

Suisse : Ed. Les Amis de saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 SION 2 Nord - CCP 19-43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

LA RÉNOVATION

CHAPITRE V CONTRE-RÉVOLUTION (suite 2)

Il y a donc plus d'un siècle que fut prononcé pour la première fois ce mot «Contre-Révolution.» Il reparut vers 1873 sur les lèvres de M. de Mun. Repoussé à droite, honni à gauche, il tomba dans l'oubli, ressuscité cependant, de temps à autre, par les Combes à leurs tribunes et dans les colonnes de leurs *Lanternes*, lorsqu'ils veulent ranimer le zèle de leurs troupes contre l'Église.

Les gens à courte vue craignaient que par ce mot le peuple de France saturé de révolutions ne se crut menacé d'une révolution nouvelle. De Maistre avait pourtant dit que la Contre-Révolution ne serait point une révolution contraire, mais le *contraire de la Révolution*, c'est-à-dire qu'elle nous ferait entrer dans des voies opposées à celles qui nous ont conduit là où nous sommes : ce qui peut se faire paisiblement, ce qui eût pu et dû se faire de 1870 à 1873.

Tous les grands esprits du siècle dernier ont également pensé que si nous ne roulons pas au fond de l'abîme, c'est qu'il se produira une réaction absolue contre l'esprit révolutionnaire.

«J'ai lu ou relu, en temps-ci, dit M. Jules Lemaître, Comte, le Play, Balzac, Taine, Renan, et j'ai vu que les plus fortes têtes du dernier siècle exécreraient la Révolution, son esprit et ses œuvres.»

Louis Veuillot a écrit : «Le temps du milieu est passé. Il n'y a d'avenir dans le monde que pour les catholiques comme nous, parce que le monde est arrivé à un point où il doit périr ou renaître. Tous les entre-deux seront broyés par la destruction ou rejetés avec dédain pour la reconstruction.»

Et l'illustre cardinal Pie disait, lui aussi : «Toute solution humaine est désormais impossible; il ne reste à notre société

qu'une alternative : se soumettre à Dieu ou périr. Rien ne sera fait tant que Dieu ne sera pas replacé au-dessus de toutes les institutions. On parle aujourd'hui d'un grand parti de l'ordre et de la conciliation. Un seul parti pourra sauver le monde : *Le parti de Dieu*. On parle de rapprochement à opérer, c'est de réconcilier la terre avec le Ciel. La question qui s'agit et qui agite le monde n'est pas de l'homme à l'homme, elle est de l'homme à Dieu.»

De Bonald, Balmès, Donoso Cortès, Blanc de Saint-Bonnet ont pensé de même. Ce dernier disait : «La Révolution est religieuse, le mal est religieux, le remède est religieux. Nous n'en guérirons que religieusement.» Et tout récemment M. Brunetière n'écrivait-il point : «La lutte est *religieuse*; je ne dis pas *confessionnelle*, mais *religieuse* au sens le plus général du mot et ne se terminera que sur le terrain *religieux*. Sachons enfin nous en rendre compte : ce n'est pas aux «congrégations» qu'on en a comme telles, et ce n'est même pas au «catholicisme»; c'est à la religion d'une manière générale, en tant qu'inspiratrice de certaines idées. Si le catholicisme est une religion, la tradition révolutionnaire et le socialisme en sont d'autres, et rien ne serait plus vain ni plus fallacieux que de s'imaginer qu'on en triomphera par des moyens de l'espèce purement politique»(1).

Ce contraire de la Révolution, où la société doit s'engager après sa sortie des sentiers révolutionnaires, de Bonald l'a très heureusement défini en un seul mot, dans une lettre écrite à M. Senft, quelques mois après la Révolution de juillet 1830. Alors qu'il voyait beaucoup de légitimistes caresser l'espoir d'un prompt retour des Bourbons de la branche aînée, il eut le courage de leur dire : «Ce n'est pas une *Restauration* qu'il faudrait, mais une **RÉNOVATION**. *Et renovabis faciem terrae*», une rénovation religieuse du monde entier. C'est la même pensée qu'exprima M. de Saint-Bonnet lorsqu'il dit : «Nous touchons à une *révolution dans les âmes*, comme il n'y en a pas eue depuis le christianisme.»

(à suivre)

Mgr DELASSUS “Le problème de l'heure présente” T. II.

(1) *Revue des Deux Mondes*, décembre 1902. Chronique de la quinzaine.

Islam, liberté religieuse et droits de l'homme

Le dhimmi, citoyen de deuxième zone.

Le mot "dhimmitude" est un néologisme forgé à partir du mot arabe "dhimmi", qui signifie "protégé" et qui désigne le chrétien ou le Juif vivant en pays musulman. Le dhimmi est "toléré" dans la société musulmane comme un citoyen de deuxième zone, autrefois obligé de payer tribut et n'ayant pas les mêmes droits que le reste de la population; le mot "tolérance" n'a pas le même sens en Islam que celui que nous lui prêtons habituellement.

Même si dans un certain nombre de pays musulmans cette notion est absente de la législation, il n'en reste pas moins que *de facto* le chrétien ou le Juif vivent un état de discrimination, d'exclusion, d'ostracisme plus ou moins voilé et de pression constante visant à les faire "entrer dans le rang".

C'est presque un dogme en Islam que religion et État ne font qu'un : "Al-Islâm dîn wa dawla", d'où le principe de l'Islam comme religion d'État. Il est donc logique dans cette perspective qu'un non-musulman, citoyen d'un pays arabe, ne soit considéré ni comme véritablement arabe, ni comme véritablement citoyen. D'où l'exclusion de fait du non-musulman d'un certain nombre de fonctions officielles.

Le tableau suivant qui concerne l'Égypte, où les Coptes représentent environ 10% de la population, donnera une idée de cette exclusion. Cette liste a été publiée par la revue *Voice of the Copts*, dans son numéro d'avril 1973.

Function	Total number	Number of Copts	%
Cabinets Vice minister	27	0	0 %
Cabinet minister of higher position	55	2	3,8 %
Cabinet Deputy	410	6	1,4 %
Distinguished first rank position	128	0	0 %
Fist rank position	233	5	2 %
Province governor	25	0	0 %
Ambassador	90	0	0 %
College Dean	155	0	0 %
Province police commissioner	25	0	0 %

Dans son livre : *Le statut des dhimmis; et des musta'min en pays d'Islam* (1973), A.K. Zeidan écrit ce qui suit : "L'État islamique exige pour la jouissance de certains droits la condition de la religion. Il ne suffit pas que la personne soit ressortissante de cet État. Et rien d'étonnant à cela, car l'État est libre dans la réglementation de la

jouissance juridique des citoyens (...) l'État islamique considère le critère religieux comme la base de discrimination acceptable entre les citoyens en ce qui concerne certains droits en raison de la qualité islamique de l'État et du fait que cet État n'a pas le droit de violer les normes de l'Islam. Or, l'Islam exige pour la jouissance de certains droits, la condition de l'appartenance à l'Islam."

Abi Al-Ala Al-Mawdoudi, chef religieux islamique pakistanais, dans un article traduit et publié en Égypte en 1977, interdit aux non-musulmans le droit d'élection et de candidature pour la Présidence et pour le Parlement. Ils ne peuvent participer qu'aux organes sociaux. Il leur est interdit d'occuper les fonctions principales, surtout celles qui touchent à la planification et à la direction des organes gouvernementaux importants. En revanche, ils peuvent occuper les fonctions de comptable superviseur, d'ingénieur ou d'administrateur de PTT. Quant à l'armée, ils ne peuvent occuper que la fonction de simple soldat. (*Droits des dhimmis dans l'État musulman*, Dar el Fikr, le Caire 1977).

Mais si on passe des droits politiques aux droits civils et socio-culturels, on constate le même genre de discrimination et de marginalisation. Prenons encore le cas de l'Égypte.

Information : Alors que les émissions religieuses musulmanes envahissent radio et TV à raison de plusieurs heures par jour, les chrétiens n'ont droit à la radio qu'à moins d'une heure par

donner à des millions de téléspectateurs une présentation complètement déformée des chrétiens et du christianisme, sans qu'aucun chrétien n'ait le moindre droit de réponse.

Administration et droits civils. Je cite ici quelques points mentionnés par Sami Awad Aldeed Abu-Sahlieh dans sa magistrale étude intitulée *Non-musulmans en pays d'Islam*, Fribourg, Suisse 1979 :

- Ennuis rencontrés par les chrétiens dans leurs transactions : retard dans le payement des salaires et des dommages-intérêts; difficultés dans l'exécution des jugements; exagération des inspecteurs d'impôts; durcissement à l'égard des écoles privées chrétiennes.

- Discrimination dans la répartition des terres et des appartements populaires et usurpation des terres des chrétiens sous différents prétextes.

- Exclusion des chrétiens des programmes d'envoi aux pays arabes et des bourses d'étude pour l'étranger.

- Manuels scolaires bourrés de textes coraniques visant une islamisation systématique des élèves. Utilisation, dans ces manuels, de certains termes comme "kâfir, moushriq, mulhid", pour désigner les non-musulmans.

- Enseignement obligatoire du *Coran* et de la religion musulmane à des enfants chrétiens, dans certaines écoles ou jardins d'enfants.

- Présentation tendancieuse de l'histoire, occultant ou négligeant les périodes chrétiennes ainsi que le rôle joué par les chrétiens dans la civilisation et la renaissance arabe.

- Interdiction à un professeur d'arabe d'enseigner la langue arabe sous prétexte que certains morceaux choisis étudiés sont des textes islamiques.

- Difficultés et tracasseries sans nombre pour l'obtention de permis de construction ou de restauration d'églises; ces permis étant de la compétence du Président de la République en personne, même s'il s'agit de la réfection d'une misérable toilette dans la cour d'un presbytère d'un village en Haute-Égypte.

Plutôt que d'allonger la liste, nous renvoyons le lecteur aux Annexes (*non reproduites ici n. de la réd.*) qui lui permettront d'avoir une vision plus exhaustive de cette question.

Mais, pour clôturer cette partie, je voudrais évoquer deux points : celui du Liban et celui de la conférence de Lahore de 1980.

Le Liban représente encore le seul pays arabe démocratique où la liberté religieuse demeure une

(suite page 11)

semaine (diffusion de la messe du dimanche) et à la TV qu'à la transmission des cérémonies de Noël et de Pâques, soit deux ou trois heures par an au maximum.

Par ailleurs, le fameux prédicateur populaire, Cheik Chaaraoui, qui depuis des années monopolise à la TV la tribune du vendredi, se permet de

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

«Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin»

PSEUDO-MYSTICISME MODERNISTE

Un prêtre nous écrit [à sì sì no no]

Monsieur le Directeur,

Merci, merci pour votre défense de la vérité catholique, merci pour vos articles documentés et précis. Mais, si je puis me permettre une suggestion, pourquoi ne jetteriez vous pas un œil plus attentif aux trop nombreuses publications "religieuses" qui, derrière le paravent du décret de la Congrégation pour la doctrine de la Foi, confirmé par le pape Paul VI, ne sont plus soumises à l'imprimatur et publient ce qu'elles veulent ? (1) Par exemple, que dois-je penser de certaines publications des Edizioni Dehoniane de Rome, qui publient des livres comme "La vraie vie de Dieu" de Vassula Ryden, pages prétendument écrites "sous la dictée de Jésus" ? Elle est comparée à sainte Françoise Romaine; "elle communique aussi bien chez les catholiques que chez les orthodoxes ou les anglicans" (selon René Laurentin). Que pouvons-nous sereinement penser des nombreux "messages" de Jésus, de la Madonne, etc... ? des prophéties sur la prochaine fin du monde (c'est ainsi qu'on explique le troisième secret de Fatima) ? Et connaissez-vous "L'avenir avant l'an 2000" de Jean Stiegler (Edizioni Segno) ? On y trouve Medjugorje, don Gobbi et d'autres "mystiques." Que devons-nous en penser ? Comment devons-nous accueillir de telles publications que certains fidèles soumettent à notre jugement... ?

Lettre signée.

2^{eme} CONGRÈS
THÉOLOGIQUE
"SÌ SÌ NO NO -
COURRIER DE ROME"
ALBANO - LAZIALE
(ROME)
du 2 au 5 janvier 1996
sur le thème :

LES PROBLÈMES POSÉS
À LA CONSCIENCE
CATHOLIQUE
PAR LE
DERNIER CONCILE

Le programme détaillé du Congrès sera donné dans le numéro de juillet-août du "Courrier de Rome"

Cher ami,

En temps normal notre réponse aurait été brève et concise : les fils de l'Église doivent s'en tenir à l'exemple de leur Sainte Mère l'Église, laquelle n'exclut pas les prétendues révélations privées, mais demande des garanties pour être certaine qu'il ne s'agit pas d'illusions privées ou, pire, d'impostures humaines ou, pire encore, de tromperies diaboliques. La première garantie est que ces « révélations » soient en harmonie avec la Révélation dont l'Église garde le dépôt depuis deux mille ans.

« Nous devons au contraire nous servir de la raison et de la doctrine évangélique – écrit saint Jean de la Croix – de telle façon que si, que nous le voulions ou non, certaines choses nous étaient révélées surnaturellement, nous devrons accepter seulement celles qui sont conformes à la raison et à la loi évangélique » (Montée du Mont Carmel 1. 2 c. 21 n. 4 ; voir aussi dans sì sì no no, août 1990 Brouillards du révélationnisme et lumière de la foi, par le Père Calmel O.P.).

Et avec cette règle fondamentale on ferait justice de l'immense majorité des « révélations » actuelles. Mais le pulluler actuel de phénomènes pseudomystiques est si étroitement lié à la crise néo-moderniste qui tourmente l'Église que cela rend nécessaire un bien plus vaste discours.

Racines protestantes

L'Église catholique enseigne infailliblement que la foi est essentiellement un assenti-

ment surnaturel de l'intelligence à la vérité révélée par Dieu (Vatican I Dz. 1789). Certes, l'intelligence est poussée à cet assentiment sous l'action de la grâce ; certes, cet assentiment est accompagné d'humilité, de confiance, d'abandon (l'acte de foi n'est pas un jugement scientifique froid), mais l'acte de foi reste avant tout et essentiellement un acte de l'intelligence, l'adhésion de l'esprit à une vérité, obscure dans ses « pourquoi » et dans le « comment » et néanmoins très certaine parce que révélée par Dieu qui ne se trompe pas ni ne peut nous tromper.

Le protestantisme, au contraire, a réalisé une véritable révolution copernicienne : l'acte de foi, pour Luther, n'est pas un acte cognitif ou intellectuel (la raison serait, en matière de religion, tout à fait aveugle et l'Église catholique aurait eu le tort de lui accorder trop de confiance), mais un simple acte *affectif ou émotionnel* ; non plus adhésion à toutes les vérités révélées (foi dogmatique), mais simple *sentiment* de bien-être spirituel, confiance d'être pardonnés et sauvés (foi fiduciale). La révolution copernicienne de Luther a trouvé sa systématisation philosophique dans le kantisme, qui dévalue la raison (agnosticisme) et recourt à la volonté ou « raison pratique » pour donner un fondement à la religion.

La révolution moderniste

Le modernisme et aujourd'hui le néo-modernisme marchent sur les traces du protestantisme ou du kantisme, même si à l'opposition kantienne entre « *raison pure* » (= intelligence) et « *raison pratique* » (= volonté) ils préfèrent l'opposition entre raison et sentiment : « *pour les modernistes* – écrit saint Pie X – *la révélation divine ne peut être rendue croyable par des signes extérieurs, et [...] ce n'est donc que par l'expérience individuelle ou par l'inspiration privée que les hommes sont mus à la foi* » (*Pascendi*).

En fait, pour le现代ist, contrairement aux définitions infaillibles du Concile dogmatique Vatican I (*De Fide* can. 3 et *De Revel.* can 1), l'homme ne peut pas savoir avec la raison si Dieu existe réellement ni s'il est intervenu réellement avec une Révélation extérieure dans l'histoire du genre humain. Et pourtant, le moderniste ne fait pas profession d'athéïsme. Au contraire, il se déclare croyant : Dieu – affirme-t-il – existe réellement et j'en ai la certitude. Et d'où peut-il tirer une telle certitude ? Non de la raison, non de la Révélation divine, mais de son « *expérience religieuse* ». C'est cette expérience individuelle, subjective, intérieure, cette « *intuition du cœur* » qui, seule, pour les modernistes, rend l'homme certain de l'existence de Dieu : celui qui ne « sent » pas Dieu en lui ne peut pas le trouver ailleurs ; seul le sentiment et l'expérience religieuse, manifestant Dieu à l'homme, constituent l'homme « croyant » (v. saint Pie X *Pascendi*). D'où l'on peut aussitôt déduire que toute l'activité du moderniste est tournée à faire et à promouvoir « l'expérience

ce » du divin, puisque, pour lui et contre le Concile dogmatique Vatican I, *les hommes doivent être poussés à la foi seulement « par l'expérience individuelle ou par l'inspiration privée »* (cf. *Pascendi* et Vatican I *De Fide* can. 3).

Or, il est vrai que l'expérience religieuse, entendue comme vie de foi, apporte une plus grande lumière et plus de chaleur aux vérités de foi, mais il est tout aussi vrai que la vie de foi naît des vérités de la foi et que sans vérités de foi il n'y a pas de vie de foi authentique, parce que dans ce domaine également la connaissance doit guider et éclairer la volonté, la sensibilité et toute expérience du divin, quelle qu'elle soit. Une fois la doctrine mise de côté, rien n'assure plus à l'homme qu'il n'est pas victime d'une illusion (ou d'une tromperie diabolique) quand il suit une invitation ou une attirance intérieure. La prétention d'un contact sensible et immédiat avec le divin constitue une arrogance coupable et c'est là la pente par laquelle le faux mysticisme précipite dans les illusions, dans les tromperies diaboliques, et souvent dans la boue. Quand cette recherche d'expériences mystiques, même extraordinaires, est accompagnée du refus, même s'il est tacite, de la doctrine catholique, l'abandon de la part de Dieu à l'*« esprit de vertige »* (*Is. 19,4*) est certain et les impostures se multiplient.

Bouleversement doctrinal

Avant d'en parler, il est nécessaire, cependant, de jeter un regard au bouleversement doctrinal radical qui, dans le modernisme, naît de l'exaltation de « l'expérience religieuse » ; bouleversement qui n'épargne aucune des vérités catholiques fondamentales. Le pseudo-mysticisme, en fait, est seulement la pointe d'un iceberg diabolique sur la route droite de l'Église catholique.

La **foi**, nous l'avons déjà vu, n'est plus [dans le modernisme] un assentiment surnaturel de l'esprit à la Révélation divine, mais est un acte émotionnel très naturel. La **Révélation** n'est plus un fait historique, extérieur au croyant ; fait qui s'est clos avec la mort du dernier Apôtre et qui est parvenue à nous par tradition écrite et orale, mais elle est un fait actuel, intérieur, destiné à se renouveler continuellement en chaque individu et pour chaque génération : c'est la prise de conscience par l'homme de son « *expérience* » du divin. La **religion chrétienne** elle-même n'est autre que le fruit de l'expérience du divin réalisée dans la conscience du Christ, « *homme de nature excellente telle qu'il ne s'en vit ni ne s'en verra jamais* » (mais seulement homme), expérience destinée à se renouveler dans ses disciples. On peut cependant, bien plus on doit admettre une « *expérience religieuse* » analogue également chez Mahomet, Bouddha et tous les autres initiateurs de grandes religions. Tout au plus, peut s'admettre dans le Christ un degré plus élevé d'expérience et de conscience religieuse,

mais, de la même façon qu'on parle de révélation chrétienne, ainsi on peut et on doit parler (comme aujourd'hui en fait on parle) d'une « révélation » mahométane, bouddhiste, etc, etc... Il en résulte l'abolition de toute différence entre religion naturelle et religion surnaturelle révélée, entre vraie et fausses religions : d'un côté la religion chrétienne chez l'*« homme Christ »*, pas moins que chez les autres fondateurs de religions positives, est un « fruit entièrement spontané de la nature » (naturalisme) et, de l'autre côté, toutes les religions sont bonnes et révélées par Dieu (œcuménisme). Une fois écartés les motifs de crédibilité du christianisme et toute solide référence doctrinale, et mis en place ce fondement de « *l'expérience religieuse* » – écrivait saint Pie X – « *la doctrine de l'expérience jointe à l'autre du symbolisme, consacre comme vraie toute religion, sans en excepter la religion païenne. Est-ce qu'on ne rencontre pas, dans toutes les religions des expériences de ce genre ? Beaucoup le disent. Or, de quel droit les modernistes dénierait-ils la vérité aux expériences religieuses qui se font, par exemple, dans la religion mahométane ? Et en vertu de quel principe attribuerait-ils aux seuls catholiques le monopole des expériences vraies ? Ils s'en gardent bien : les uns de façon voilée, les autres ouvertement, ils tiennent pour vraies toutes les religions* » (*Pascendi*).

La **Tradition** n'est plus, donc, la transmission des vérités révélées par Dieu, mais elle est la transmission « d'expériences religieuses » qui doivent susciter de nouvelles expériences (Tradition « vivante »). L'**Écriture Sainte** elle-même, Ancien et Nouveau Testament, est seulement un produit et un recueil « d'expériences religieuses » et l'**inspiration** n'est rien d'autre que l'impulsion à exprimer ces expériences.

Le **dogme**, enfin, est seulement la formulation intellectuelle, selon les conceptions philosophiques dominantes, d'une expérience religieuse, qui, toutefois, de même que toute autre expérience, reste individuelle et incompréhensible. Les dogmes, donc, ne fixent pas d'une façon stable une vérité révélée, mais ils sont la formulation provisoire et toujours impropres de l'expérience religieuse, et ils sont donc destinés à évoluer avec l'évolution de l'expérience religieuse elle-même. Ils n'ont pas de valeur cognitive, mais seulement pratique. Par exemple, lorsqu'on me dit que Dieu me jugera, on veut seulement dire : « *Comporte-toi comme si Dieu devait te juger* ». Si ensuite Dieu me jugera réellement, c'est là un fait que nous ne savons pas et que nous ne saurons jamais (agnosticisme). Un dogme est « vrai » aussi longtemps qu'on le démontre apte à nourrir la piété ou bien à susciter de nouvelles émotions religieuses ; s'il n'était plus utile à cela, il serait « faux » et devrait donc être changé (évolutionnisme dogmatique).

Ainsi, tout dans le modernisme est ramené au sentiment et à l'expérience religieuse et expliqué en fonction de ces éléments.

L'apologétique elle-même se réduit pour le moderniste à pousser à l'incrédulité et au doute, à « faire expérience » du christianisme.

L'apostasie

Par le chemin de « l'expérience religieuse », le modernisme arrive ainsi à une « nouvelle religion » qui n'est plus la religion fondée par Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est une véritable apostasie habillée de raisons plus ou moins spécieuses, particulièrement d'une fausse « charité », parce qu'elle est privée de son fondement qui est la foi : la charité « œcuménique ».

Sous les voiles d'une « mystique » trompeuse

La répudiation d'une vérité objective et immuable (qui seule permet de juger des prétendues « révélations ») associée à la recherche « d'expériences religieuses » même extraordinaires (chose qui est sévèrement interdite par la véritable mystique) fait du modernisme, comme déjà du protestantisme, le terrain de culture le plus propice pour des illusions « mystiques », fruit de la fantaisie et du sentiment, pour des impostures humaines et même pour des tromperies diaboliques. Saint Jean de la Croix écrit : « *Le démon se réjouit beaucoup quand une âme admet facilement des révélations et quand il la voit inclinée à cela, parce qu'alors il a de nombreuses occasions et façons d'insinuer des erreurs et de déroger en ce qu'il lui est possible à la foi* » (*Montée du Mont Carmel* I. II c. X n.10).

C'est un fait (l'explique qui le peut...) que presque tous les « mystiques » et les « charismatiques » actuels, sous les voiles de l'invitation à la prière, au jeûne, etc, etc. (le démon – on le sait – est disposé à « perdre un peu pour gagner beaucoup ») répandent les deux erreurs les plus pernicieuses du modernisme : l'indifférentisme religieux et l'œcuménisme.

Prenons l'exemple de Vassula Ryden, à qui fait allusion notre ami lecteur. Nous puisions nos informations dans *Medjugorje - esprit et vérité*, mars 1992 (on peut noter que Vassula Ryden et Medjugorje se font une publicité réciproque).

Vassula, la « sainte Françoise Romaine de notre temps » (seulement parce qu'elle a un mari et des enfants), n'est même pas catholique, mais orthodoxe, et elle fait le tour du monde pour prêcher aux catholiques, au nom du très catholique « Sacré Cœur » la... « *charité sans foi* » des modernistes (saint Pie X). « *La clef de l'unité – dit-elle – est l'amour et l'humilité [...]. Beaucoup de prêtres grecs-orthodoxes pensent que l'unité viendra quand les catholiques se convertiront pour devenir grecs-orthodoxes et beaucoup de catholiques pensent l'inverse. Eh bien, les deux parties sont dans le faux* » (p. 82). « *Donc tout adviendra au niveau du cœur ?* » demande le journaliste. Réponse : « *Exactement* » (p. 83).

Et donc – affirme Vassula – il n'y a « *aucune raison de me faire catholique* » (p. 83), ce que Jésus veut, c'est « *l'unité au moyen du cœur. La nouvelle [sic !] Église qu'Il veut unir est unie dans le cœur* » (ibid).

Evidemment, le « Jésus » de Vassula pense très différemment du Jésus de l'Évangile, qui ne veut unir aucune « *nouvelle Église* », parce que Son Église, Il l'a déjà unie, et non seulement « *dans le cœur* », mais aussi réellement, il y a deux mille ans. Il l'a depuis maintenue unie jusqu'à nos jours, nonobstant les défections de nombreux baptisés au cours des siècles.

« *Ne vous êtes-vous jamais demandé – suggère la « mystique » Vassula à son interviewer – pourquoi Jésus n'a pas choisi un catholique pour transmettre ce message, bien qu'il se présente comme le Sacré-Cœur ? Il a voulu prendre une orthodoxe qui ne connaît rien, Il la forme comme Il veut en termes catholiques, précisément pour montrer que Lui ne fait pas de différence. Oui, l'unité se fera dans le cœur. La Vierge l'a dit aussi à Medjugorje* » (ibid). Donc, « *le dimanche je vais à l'Église orthodoxe..., les autres jours chez les catholiques. Je ne fais pas de différence... Jésus me guide et il n'a jamais fait d'objections à cette façon d'agir qui est la mienne .* » Et ainsi, au nom du Jésus « mystique », la « voyante » prétend fermer la bouche à ceux qui auraient encore des objections à faire au nom du Jésus de l'Évangile. Non ! Jésus – le vrai – ne se contredit pas. Il ne contredit pas non plus ce que son Église a enseigné infailliblement depuis deux mille ans. En réalité, ce « Jésus » de Vassula, sous quelques « *termes catholiques* », fait croire une doctrine non catholique : l'hérésie du modernisme qui considère que toutes les religions sont bonnes ; il fait "avaler" l'indifférentisme religieux, « *l'unité dans la diversité* » du protestant Cullmann et du cardinal Ratzinger (v. *"Courrier de Rome"*, janvier 1994 : *"Ratzinger, « Préfet œcuménique »... vers une "abolition" de la papauté...!?"*)

Cette « *unité dans le cœur* », sans unité de foi, a déjà été condamnée par Pie XI dans *Mortalium animos* et avec des paroles qui pourraient paraître avoir été écrites pour Vassula Ryden : « *Ces "pan-chrétiens", par ailleurs, qui cherchent à fédérer les Églises, semblent poursuivre le très noble dessein de développer la charité entre tous les chrétiens ; mais comment imaginer que cet accroissement de la charité se fasse aux dépens de la foi ? Personne n'ignore que saint Jean lui-même, l'Apôtre de la charité, celui qui, en son Évangile, dévoile, en quelque sorte, les secrets du Cœur Sacré de Jésus, celui qui ne cessait de rappeler à ses fidèles le précepte nouveau : "Aimez-vous les uns les autres" (1Jn, 4, 7-11), interdisait d'une façon absolue toute relation avec ceux qui ne professent pas la doctrine du Christ entière et pure : "Si quelqu'un vient à vous et n'apporte point cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison et ne le saluez même pas"* » (2

Jn, 10) *L'Œcuménisme*, Publications « *Courrier de Rome* », p. 137).

Mais voici de nos jours une nouvelle « apôtre de la charité », choisie par Jésus parmi les orthodoxes « *précisément pour montrer que Lui ne fait pas de différence* », qui vient dévoiler aux catholiques que le Cœur Très Sacré de Jésus a aujourd'hui ... changé d'avis et qu'Il pense exactement le contraire !

Un clergé et une hiérarchie complices

Quel catholique peut prendre au sérieux de telles « révélations » ? Les règles catholiques pour discerner si les prétendues « révélations » viennent de Dieu ou d'autres sources (illusion ou imposture ou démon) sont claires : « *Il faut considérer comme fausse toute révélation privée opposée à une vérité de foi* » (A. Tanqueray. *Précis de théologie ascétique et mystique* n° 1501 a). « *Donc, si [...] nous était révélé quelque chose de nouveau et de différent dans le domaine de la foi, nous ne devons l'accepter en aucune façon, pas même si nous étions certains que celui qui nous le manifeste est un ange du Ciel. Ainsi affirme saint Paul... (Gal 1,8)* » (*saint Jean de la Croix Montée du Mont Carmel*, livre 2, chap. 27, n°3).

Que dire alors s'il ne s'agit pas d'un ange qui se prétende messager du Ciel, mais d'une orthodoxe qui, nonobstant ses contact « mystiques » avec le « Sacré-Cœur », proclame qu'elle veut rester dans le schisme et dans l'hérésie ?

Et pourtant, on constate (fait plus facilement explicable celui-là) que ces « mystiques » et « charismatiques » trouvent un bon accueil auprès du clergé néo-moderniste. Les Déhoniens (le faux de la presse « catholique » ne connaît désormais ni limites ni mesures) publient les écrits de Vassula Ryden, tandis que Laurentin, l'un des plus néfastes théologiens de l'après-concile, qui ne croit pas à la virginité de Marie, mais qui « croit » à Medjugorje, fait une propagande très active à la « mystique » œcuménique Vassula (2). Et *Il Segno del soprannaturale* (une revue italienne qui mélange ingénument des révélations vraies et d'autres fausses – pour être exacts, plus de fausses que de vraies – publiait, il y a quelques temps, la photo de Vassula Ryden reçue en audience par... Jean-Paul II !

D'ailleurs, on sait par plusieurs sources que Jean-Paul II observe « *avec inquiétude et joie* » les faits de Medjugorje (cf. Mgr Hnilica in *Il Segno del soprannaturale*, mai 1988 ; v. aussi *Eco di Medjugorje*, n°96, octobre 1992, p. 1). Le cardinal Ratzinger, à son tour, exprime ainsi son « *Jugement de fond positif* » sur le mouvement « *charismatique* » : « *Certainement, il s'agit d'une espérance, d'un signe des temps positif, d'un don de Dieu à notre époque* » (*Entretien sur la Foi*, Cardinal Ratzinger, V. Messori, Fayard 1985, p. 186).

Nous devons donc contredire ces fidèles qui, étaisant des pseudo-révélations de pseudo-mystiques, affirment que celles-ci sont rejetées par l'Église officielle. Peut-être quelques prêtres ou évêques, encore conscients de leur responsabilité devant Dieu, se refusent-ils à être complices d'une tromperie aussi grave et aussi grossière, même si elle est orchestrée à l'échelle mondiale. C'est, en revanche, un fait établi qu'aujourd'hui les « mystiques » et les « charismatiques » trouvent une faveur imprudente et sans discernement alors que les vrais mystiques (il suffit de penser à Padre Pio) rencontrèrent non seulement une prudente réserve, mais même de l'hostilité. Ainsi, pour nous limiter à nos exemples, le mouvement « néo-pentecostal », nonobstant ses hérésies dénoncées de plusieurs côtés, a-t-il trouvé approbation et appui auprès de Jean-Paul II. Ainsi le cardinal Ratzinger a-t-il habilement enterré la condamnation de Medjugorje par l'évêque Zanic et le jugement substantiellement négatif (« *le caractère surnaturel des faits n'est pas établi* ») de la conférence épiscopale yougoslave. Ainsi, l'évêque « guérisseur », Mgr Milingo, qui garantit le faux ridicule de la photo « miraculeuse » de Jésus (cf. *sì sì no no*, 15 avril 1994, p. 4), contesté par ses confrères africains, a-t-il trouvé protection et hospitalité au Vatican. Pourquoi donc cette dérogation à la prudence traditionnelle de l'Église face aux phénomènes « charismatiques » ? Parce qu'aujourd'hui la hiérarchie catholique, jusqu'au sommet (c'est notre devoir de le dire), est composée de nombreux modernistes et philomoder-nistes favorables, pour les motifs déjà expliqués, aux « expériences religieuses » de tout genre. Il suffit ici de rappeler Urs von Balthasar, un des « pères » du néo-modernisme, perdu derrière le faux « mysticisme » d'Adrienne von Speyr, nommé cardinal par Jean-Paul II, lequel Jean-Paul II voulut et couvrit de son autorité même un symposium romain en honneur d'Adrienne von Speyr (v. *"Courrier de Rome"*, juin 1993. *"Urs von Balthasar, le père de l'apostasie œcuménique"*).

« Perdre un peu pour gagner beaucoup »

Il y a, cependant, un autre motif qui peut expliquer la faveur plus ou moins tacite accordée par les membres modernistes de la hiérarchie au « pseudo-mysticisme » déferlant. Lorsque le vieux modernisme sembla mort, A. Loisy en donna ainsi la raison : « *Avec moins de raison et plus d'enthousiasme religieux, il eut été plus fort* » (*Choses passées*, p. 355). En réalité, les modernistes, bien qu'ennemis de la raison, sont des intellectuels et leurs sophismes et leur langage, s'ils peuvent fasciner quelques « élites », restent froids et incompréhensibles pour la masse (le cardinal Ratzinger, dans *30 Jours*, avait exprimé il y a quelque temps une plainte substantiellement identique au sujet des

« nouveaux » théologiens). Il n'y a rien, alors, de plus adapté que les « mystiques » ou les mouvements « charismatiques » pour susciter chez les simples fidèles cet « *enthousiasme religieux* » dont a besoin le néo-modernisme pour ne pas être, lui aussi, un « état major sans troupe » (J. Rivière) destiné, encore une fois, à la défaite. Même Teilhard de Chardin S.J., l'un des « saints pères » du néo-modernisme, voulait que la « *nouvelle Foi pour la Terre* » se développât au sein du vieux christianisme « *en partant de la merveilleuse réalité de Son "Christ Ressuscité"* : non pas comme une entité abstraite, mais comme objet d'un large courant mystique extraordinairement adaptable et vivace » (lettre à un dominicain apostat qui l'invitait à sortir officiellement de l'Église ; (v. *"Courrier de Rome"*, juin 1994, p. 5).

Et il n'est pas teméraire de supposer que les membres modernistes actuels de la hiérarchie voient dans les mouvements « charismatiques » de toute sorte et dans les divers « mystiques » œcuméniques l'instrument le plus efficace pour diffuser le modernisme au niveau de la masse, ainsi que pour justifier par le « ciel » le nouveau cours ecclésial. Et le peuple chrétien, doublement trompé, n'imagine même pas qu'il est poussé vers l'apostasie à travers les nuages « mystiques » et « charismatiques » de l'invitation à la charité, à la prière et à la pénitence (jeûne y compris). Tant il est vrai que le démon « *sait qu'il faut perdre un peu pour gagner beaucoup* » (bienheureuse Acarie - fondatrice du Carmel en France). Et dans le cas présent, la mise en jeu est énorme et décisive. Les Papes nous en ont averti plusieurs fois : « *le fondement sur lequel [le mouvement pour promouvoir l'union entre les chrétiens] s'appuie est de nature à bouleverser, de fond en comble, la constitution divine de l'Église* » écrivait Pie IX à l'épiscopat anglais (16 septembre 1884) et Pie XI avertit les catholiques que, en adhérant au mouvement œcuménique ou en l'aistant, ils « *attribueraien de l'autorité à une religion fausse, entièrement étrangère à la seule Église du Christ* » (*Mortalium animos*). Il ne faudrait pas nous étonner que Satan, pour soutenir l'œcuménisme actuel, dresse toutes ses batteries.

Comment se sauver

Comme on le voit, cher ami, l'imposture des « mystiques » et des « charismatiques » actuels de tout genre (nous mettons aussi dans cette catégorie ceux que l'on appelle les « mouvements ecclésiaux », tous plus ou moins « pollués » de piétisme), est un phénomène beaucoup plus grave que celui des faux mystiques contre lesquels l'Église a dû périodiquement se défendre.

Vous comprendrez maintenant aussi pourquoi nous nous battons de préférence sur le plan doctrinal : en combattant les erreurs doctrinales du néo-modernisme, nous allons aussi à la racine du pseudo-mysticisme actuel. Quoi

qu'il en soit, sur le plan doctrinal comme face aux prétendues « révélations », l'attitude d'un fils de l'Église est substantiellement identique : s'en tenir solidement à ce que l'Église a enseigné depuis deux mille ans et qui, en ce qui concerne les phénomènes mystiques, est ainsi résumé par Tanquerrey :

« *toute révélation contraire à la foi ou aux bonnes mœurs doit être inexorablement rejetée, comme l'enseignent unanimement les docteurs appuyés sur les paroles de saint Paul : "Quand nous-mêmes ou un ange venu du ciel vous annoncerait un évangile contrarie à celui que nous vous annonçons, qu'il soit anathème"* » A. Tanquerrey *Précis de Théologie ascétique et mystique*, n° 1501).

Isidorus

1) En France, un des organes principaux du pseudo-mysticisme moderniste est le mensuel *"Chrétiens magazine"* dont l'éditorialiste est l'abbé Laurentin.

1) Paul VI a confirmé, le 14 octobre 1966, le décret de la Sacré Congrégation pour la Doctrine de la Foi (Acta Apostolicae Sedis n° 58/16 du 29.12.1966) permettant la publication d'écrits concernant les manifestations surnaturelles même si ces écrits ne sont pas revêtus du « *nihil obstat* » des autorités ecclésiastiques.

PROMEMORIA

« *Si quelqu'un dit que Dieu un et vrai, Crêteur et Notre-Seigneur, ne peut être connu avec certitude à la lumière naturelle de la raison humaine au moyen des choses créées, qu'il soit anathème ..* »

(Vatican I *De Revel can. 1*).

* * *

« *Si quelqu'un dit que la Révélation divine ne peut être rendue crédible par des signes extérieurs et que donc les hommes doivent être poussés à la foi seulement par expérience intérieure ou inspiration privée, qu'il soit anathème ..* »

(Vatican I *De Fide can. 3*).

* * *

« *En vérité, n'est-ce pas une folie, ou tout au moins une souveraine imprudence, de se fier sans nul contrôle à des expériences comme celles que prônent les modernistes ..* »

(Saint Pie X *Pascendi*).

* * *

« *Si maintenant vous demandez sur quoi, en fin de compte, cette certitude [que Dieu existe] repose, les modernistes répondent : sur l'expérience individuelle. Ils se séparent ainsi des rationalistes, mais pour verser dans la doctrine des protestants et des pseudo-mystiques ..* »

(Saint Pie X *Pascendi*).

UN CAS EMBLÉMATIQUE : LE TRIOMPHE DU MODERNISME SUR L' EXÉGÈSE CATHOLIQUE

15. L'après-concile, fruit de l'ambiguïté du Concile

« Liberté » d'erreur

Dans l'après-concile, le triomphe de la « nouvelle » exégèse néo-moderniste est le fruit des équivoques du Concile. C'est cette « nouvelle exégèse » qui nie — le cardinal Martini le premier — l'inerrance absolue de l'Écriture Sainte, l'authenticité et l'historicité des Évangiles, et qui repousse la direction du Magistère infaillible de l'Église. Mais elle proclame en même temps sa fidélité à la *Divino Afflante Spiritu* de Pie XII (réduite au préalable à quelques passages interprétés de façon néo-moderniste), à l'*Instruction* de la Commission Biblique Pontificale (préparée par le cardinal Bea qui la fit approuver), ainsi qu'à la *Dei Verbum* (de Vatican II) réduite, elle aussi, aux parties qui peuvent servir la cause des néo-modernistes grâce à une interprétation partisane.

L'interprétation néo-moderniste de *Dei Verbum* a été et est proposée par les jésuites : depuis le père Ignace de La Potterie S.J. jusqu'à ses confrères de *La Civiltà Cattolica* ; tous sont en substance d'accord avec le père Rouquette S.J. qui, en 1965, écrivait avec enthousiasme : « *Le schéma sur la Révélation, dans sa forme définitive, reste un grand texte libérateur qui ne ferme aucune porte ; il consacre le travail si considérable de l'exégèse catholique contemporaine [celle — faut-il comprendre — qui nie les dogmes fondamentaux de l'exégèse catholique]. Il laisse la voie ouverte à la recherche. Les Romains [les jésuites de l'Institut Biblique, en particulier Lyonnet et Zerwick] qui avaient été si violemment et si injustement attaqués, il y a quelques années, expriment unanimement leur satisfaction* » (1).

A son tour, le cardinal Carlo Maria Martini, actuel cardinal de Milan et ancien recteur de l'Institut Biblique Pontifical, proclamait avec emphase dans *La Civiltà Cattolica* : « *La Dei Verbum, dans une synthèse, reprend les indications autorisées des encycliques [une seule, en tout cas : la révolutionnaire, selon l'Institut Biblique, *Divino Afflante Spiritu*] et non seulement elle enlève tout doute possible sur la validité de l'usage de ces méthodes modernes dans l'exégèse catholique, mais elle indique aussi les voies*

d'un approfondissement ultérieur » (2). Et après avoir soutenu « son » interprétation du chapitre V de la *Dei Verbum* (inerrance et historicité) il conclut, avec encore plus d'enthousiasme : « *On peut dire que dans ce chapitre le mouvement biblique actuel a trouvé sa plus haute reconnaissance et sa "magna charta", qui lui permettra d'imprégnier efficacement et librement [il cherche la liberté, mais il y a longtemps qu'il l'a prise !] tous les aspects de la vie de l'Église...* »

Liberté ! La liberté de recherche en exégèse catholique a toujours existé. Il suffit de rappeler l'œuvre accomplie dans le domaine des études bibliques par le père M.J. Lagrange O.P. avec son *École Biblique* et par l'Institut Biblique lui-même jusqu'aux alentours de 1950 (3). Mais ce n'est pas la liberté de recherche dans l'étude scientifique que les « nouveaux exégètes » recherchent. Aveuglés par leur engouement pour les systèmes rationalistes protestants, ils demandent à se libérer — et aujourd'hui ils croient y être parvenus — de la direction lumineuse du Magistère infaillible de l'Église, auquel tout exégète catholique est obligé de se conformer, selon les Conciles œcuméniques et dogmatiques de Trente et Vatican I qui déclarent que « *dans les matières de foi et de mœurs qui font partie de l'édifice de la doctrine chrétienne, on doit tenir pour véritable sens de la sainte Écriture celui qu'a tenu et que tient notre Mère la sainte Église, à qui il appartient de juger du sens et de l'interprétation véritables des saintes Écritures ; et que, dès lors, il n'est permis à personne d'interpréter cette sainte Écriture contrairement à ce sens ni non plus contrairement au consentement unanime des Pères* » (4).

Silences et omissions du cardinal Martini

Pour le cardinal Martini et les « nouveaux » exégètes, le Concile Vatican II aurait approuvé... deux hérésies : 1) l'inerrance de l'Écriture Sainte n'est pas absolue, mais limitée à la « *vérité salutaire* » ; 2) les Évangiles ne sont pas des livres historiques et n'ont pas été écrits par Matthieu, Marc, Luc et Jean, mais bien par des « *rédacteurs* » inconnus.

Quelle est l'argumentation du cardinal Martini ? Regardez — dit-il en substance — « *les formulations successives que, en particulier le n°11 [sur l'inerrance], le texte a reçues dans les divers schémas* » : de la profession nette d'inerrance on passe à la « *vérité salutaire* » et enfin à la « *vérité [...] consignée dans les Saintes Lettres pour notre salut* » ; de la même façon, de l'affirmation très claire sur l'authenticité et l'historicité des Évangiles on passe au texte actuel, qui fait sienne l'*Instruction* du cardinal Bea, laquelle approuve la *Formgeschichte* et ouvre ainsi la voie à la négation de l'authenticité et de l'historicité des Évangiles.

Cicero pro domo sua. Aucune allusion de Martini aux manœuvres sournoises de la commission doctrinale, à l'opposition tenace de centaines de Pères culminant dans le recours au Pape, aucune allusion à l'intervention de Paul VI dont rend compte le jésuite Caprile (dont Martini cite l'article seulement en note), afin que soit réaffirmée l'inerrance absolue et l'historicité totale des Évangiles, par un texte sans équivoque, contrairement au texte proposé au vote de l'assemblée (5). Martini, en somme, feint d'ignorer que les formulations successives, toutes insatisfaisantes, sur lesquels il appuie « son » interprétation de la *Dei Verbum*, furent l'œuvre non pas du Concile, mais des membres néo-modernistes (presque tous anciens élèves du Biblique), élus dans la Commission théologique des Cardinaux et Évêques de l'« Alliance Européenne ».

Nous avons vu comment la sous-Commission présidée par Dodeward tenta un mauvais coup avec l'ajout furtif de la « *veritatem salutarem* », réussissant à avoir l'accord de la Commission doctrinale toute entière, grâce à l'« innocent » explication suivante : par l'adjectif (*"salutarem"*), nous ne voulons pas limiter l'effet de l'inspiration, mais affirmer seulement son « *objet formel* ». Ce qui convainquit seulement la « *masse amorphe* », ignare, confiante, inattentive, fatiguée et, comme le père Betti le relève, « *toujours disposée à dire oui* » . Plus de trois cent Pères protestèrent, mais la Commission, imperturbable, résista. Ce fut seulement après l'intervention de Paul VI que l'adjectif « *salu-*

tarem » fut éliminé. Mais voici la fraude : on ajouta l'incise « *veritatem [...] salutis nostra causa* », la « vérité [...] pour notre salut » (formule considérée aujourd'hui comme équivalente à *veritatem salutarem*, y compris dans le nouveau Catéchisme), et on renvoie en note à un texte de saint Thomas qui dit : « ce qui ne peut appartenir au salut est étranger à la prophétie » et donc de prophétique dans l'Écriture Sainte il y a seulement la... « vérité salutaire » ! (6). Et alors, même les Pères qui avaient réagi, rassurés qu'ils étaient par l'intervention directe de Paul VI, approuvèrent sans relever la fraude. Et aujourd'hui, *post factum*, on en vient à se demander si ces interventions stériles de Paul VI, qui aurait pu et dû défendre la vérité révélée avec une toute autre efficacité, n'eurent pas pour simple objectif de tranquilliser l'opposition de ces Pères qui se tenaient sur leurs gardes contre le modernisme.

A ce point, le lecteur peut évaluer l'importance fondamentale des commissions conciliaires et mieux comprendre pourquoi les cardinaux Liénart, Frings, Bea, Lefebvre (de Bruges, à ne pas confondre avec Mgr Lefebvre), Léger, Montini, Tisserant, etc., représentants principaux de l'*«Alliance Européenne»*, se donnèrent tant de mal pour introduire dans chacune d'elles, et en particulier dans la Commission théologique, leurs propres éléments « libéraux » ou néo-modernistes (7). Ceux-ci réussiront dans ces commissions à avoir la majorité et en outre, protégés et décidés, ils eurent le dessus sur les autres membres, qui auraient pu et dû les contrecarrer, et qui, par contre, « pacifiques » ou ignares, s'adaptèrent au compromis.

J'ai une expérience personnelle. Mgr. E. Florit, Évêque dans l'attente du cardinalat, était membre de la Commission théologique. Ancien élève de l'Institut Biblique, et ancien professeur d'Écriture Sainte au Latran, il avait écrit contre la *Formgeschichte* : « [en elle] on ne donne aucune part à une intervention surnaturelle dans la composition des Évangiles, dont l'inspiration divine et l'inerrance, qui en est la conséquence, sont exclues » (8). Nous discutions un soir, durant le Concile, justement sur l'inspiration des Livres Sacrés : « Vous avez raison — conclut-il en réponse à mes observations sur le texte conciliaire — mais nous devons donner une petite satisfaction à l'autre parti, aux opposants. » La diplomatie, le compromis, plutôt que de proposer, dans son intégrité et sa précision, la doctrine catholique qui émerge si limpide des documents du Magistère !

La parabole descendante

Le cardinal Martini a raison sur un point : dans le Concile on dérive des formulations nettes et sans équivoques de la phase préparatoire vers des textes nuancés et équivoques, et qui restent en substance tels nonobstant la réaction des Pères, l'intervention de Paul VI, et les amendements successifs. Voici, pour

nous limiter à un seul exemple, le texte net, clair et précis que la Commission théologique préparatoire avait préparé sur l'authenticité et l'historicité des Évangiles (9) :

« 19. [...] L'Église de Dieu a toujours et partout cru et elle croit sans hésitation que les quatre Évangiles ont une origine apostolique et elle a constamment tenu et elle tient qu'ils ont pour auteurs humains ceux dont ils portent le nom dans le canon des Livres Saints, à savoir Matthieu, Marc, Luc et Jean que Jésus aimait.

20. La même Sainte Mère l'Église, d'une foi ferme et très constante, a cru et croit que ces quatre Évangiles transmettent fidèlement ce que Jésus Fils de Dieu fit réellement et enseigna pour le salut éternel des hommes en vivant au milieu d'eux (cf. Act. 1,1). En fait, bien que les Évangiles ne répondent pas en tout (et cela n'est pas nécessaire) aux critères de composition historique en usage chez les experts de notre temps, toutefois les paroles et les actes rapportés par eux sous l'inspiration de l'Esprit Saint, ont été écrits selon le témoignage vérifique de ceux "qui ont vu eux-mêmes dès le commencement, et qui ont été ministres de la Parole" (Lc. 1,2 sq.). »

Et, pour fermer toute porte à l'erreur, l'affirmation de la vérité était suivie de la condamnation, tout aussi nette et précise, des erreurs y relatives :

« 21. Donc ce saint Concile Vatican légitimement rassemblé dans le Seigneur, condamne ces erreurs avec lesquelles est niée ou atténuée, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, la vérité pure et objective des faits de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ tels que nous les lisons dans ces saints Évangiles. Lesquelles [erreurs] débouchent sur des erreurs encore plus pernicieuses si l'on met en discussion les faits qui touchent à la foi elle-même, comme par exemple : l'histoire de l'enfance de Notre-Seigneur, les prodiges et les miracles du Rédempteur, son admirable résurrection des morts et sa glorieuse ascension vers le Père.

22. De même ce saint Concile condamne les erreurs par lesquelles on nie que les paroles divines du Christ rapportées dans les Évangiles, même si ce n'est pas toujours à la lettre, ont toutefois toujours été prononcées réellement en substance, et avec leur force, par Notre-Seigneur lui-même. Et l'on doit accuser d'une grande témérité ces erreurs par lesquelles on considère que ces très saintes paroles du Fils de Dieu révèlent le plus souvent la pensée de la communauté chrétienne primitive plutôt que de rapporter fidèlement la doctrine de Notre Sauveur Lui-même. »

A l'évidence, le « oui » net à la vérité et le tout autant net « non » à l'erreur ne laissent pas place à des interprétations facieuses. Mais que reste-t-il de ce texte initial, sans aucune ambiguïté, dans le texte définitif ? En ce qui concerne l'authenticité, la réaffirmation solennelle de la foi constante de l'Église dans l'origine apostolique des

Évangiles demeure, mais c'est seulement de façon implicite que l'on affirme qu'ils ont pour auteurs Matthieu, Marc, Luc, et Jean (authenticité). En fait, il est dit : « Ce que les Apôtres par mandat du Christ préchèrent ensuite... eux-mêmes et les hommes du cercle des apôtres nous le transmirent dans des écrits, qui sont le fondement de la foi, c'est-à-dire le quadruple évangile selon Matthieu, Marc, Luc et Jean. »

Ce qui est, sans aucun doute, une atténuation notable de l'affirmation solennelle et précise précédente : « L'Église de Dieu [...] a constamment tenu et elle tient qu'ils [les Évangiles] ont pour auteurs humains ceux dont ils portent le nom dans le canon des Livres Saints, à savoir Matthieu, Marc, Luc et Jean que Jésus aimait ».

Il est vrai que dans le texte définitif il y a en note le renvoi à saint Irénée. Mais ce n'est pas seulement par saint Irénée, mais aussi par tous les Pères, et toujours dans l'Église que les quatre évangélistes sont présentés comme les auteurs véritables et uniques, chacun de l'Évangile qui porte son nom. Le silence sur la tradition unanime et l'atténuation du texte ne pouvaient que favoriser l'erreur qui veut que les Évangiles soient l'œuvre de « rédacteurs » inconnus.

Quant à l'historicité des Évangiles, le texte définitif conserve seulement l'affirmation solennelle initiale sur leur historicité, repêchée *in extremis* après la protestation des Pères et l'intervention de Paul VI ; mais cette affirmation est contre-balancée dans un sens négatif par les propositons suivantes prises presque à la lettre de la tristement célèbre *Instruction du cardinal Bea* (10), dont les irréductibles « novateurs » se servent pour continuer sur leur route qui est justement celle des erreurs condamnées dans le texte très clair de la commission préparatoire du Concile. Et c'est surtout la disparition de cette condamnation énergique des erreurs contre l'historicité des Évangiles qui a favorisé et favorise la « nouvelle exégèse. »

Effectivement, nous avons donc dans le Concile une décadence, à partir de textes sans équivoque et qui ne donnent pas prise à l'erreur, vers des textes équivoques qui permettent une interprétation néo-moderniste, en opposition même à d'autres textes, avec le contexte et toutes les circonstances qui en accompagneront le pénible parcours durant le Concile.

Porte ouverte à l'erreur

« Quand on veut jouer sur les ambiguïtés, il n'y a rien de mieux que de confondre les points fondamentaux au milieu de la mer de nombreuses autres considérations » a écrit Mgr P.C. Landucci. Et le professeur R. Amerio illustre bien « l'herméneutique novatrice » post-conciliaire ou encore l'interprétation néo-moderniste du Concile (11) :

« Plus important encore est le fait que la méthode de l'a-peu-près (11a) [ou encore le

fait de s'exprimer par approximation, de façon ambiguë] fut mise en œuvre parfois dans la rédaction même des documents conciliaires. Elle fut alors imposée intentionnellement afin que l'herméneutique post-conciliaire pût par la suite passer au rouge ou au noir les idées qui l'intéresseraient "Nous l'exprimons d'une façon diplomatique, mais après le Concile nous tirerons les conclusions implicites" [déclaration du P.E. Schillebeeks, dans la revue hollandaise *De Bazuin* (La Trompette) n° 16, 1965, traduction française d'*Itinéraires* n° 155 (1971) p. 40]. Ainsi, par exemple le texte de *Dei Verbum* déclare sans aucune ambiguïté, que la Sainte Église « affirme sans hésitation » l'historicité des Évangiles : « *quorum [Evangeliorum] historicitatem [Sancta Mater Ecclesia] incunctanter affirmat* », mais Mgr Galbiati précise dans son commentaire que ceci vaut seulement pour « *l'histoire du salut* » (12). D'où tire-t-il cette interprétation limitative qui restreint l'historicité des Évangiles à la seule « *histoire du salut* », excluant donc l'histoire profane ? De l'affirmation suivante que les Évangiles « *transmirent fidèlement ce que Jésus, Fils de Dieu, vivant parmi les hommes, fit et enseigna réellement pour leur salut* .» Donc — en conclut-il — les Évangiles transmirent fidèlement seulement ce qui concerne notre salut. Ainsi, par un jeu syntaxique, en transposant et en détachant une expression de son contexte aussi bien que de l'histoire de son élaboration, Galbiati voudrait limiter aussi l'historicité (autant que l'inerrance) aux choses concernant seulement la foi et les moeurs.

Nous relevons avec le professeur Amerio que « *A ce propos, un fait extrêmement important est que, bien que le Concile ait, selon l'usage, laissé après lui une commission pour l'interprétation authentique de ses décrets, celle-ci n'a jamais publié d'explication authentique et ne se trouve citée nulle part. C'est ainsi que l'époque post-conciliaire, au lieu d'être époque d'exécution du Concile, fut celle de son interprétation [presque toujours arbitraire et sectaire]. En l'absence d'une interprétation authentique, sur les points où la mentalité du Concile paraissait incertaine et prêtait à objections, leur définition fut livrée aux disputes des théologiens [...].*

Le caractère amphibologique [= ambigu n.d.l.r.] des textes conciliaires fournit ainsi un fondement tant à l'herméneutique novatrice qu'à l'herméneutique traditionnelle » (13). Et en note il observe : « *L'imprécision du Concile est admise même par les théologiens les plus fidèles au Saint-Siège, qui s'ingénient à disculper le Concile. Or il est clair que le besoin de défendre l'univocité du Concile est déjà un indice de son équivocité .* »

L'effort inutile du cardinal Bea

Pour la *Dei Verbum*, l'effort de défense de l'univocité du Concile a été accompli par le

cardinal Bea lui-même. Ce dernier, l'année précédant sa mort, publia — comme son testament — un commentaire complet de la *Dei Verbum* : « *La parole de Dieu et l'humanité* » (14).

Il y prend position contre l'interprétation néo-moderniste de la *Dei Verbum* et y défend la doctrine catholique. A un moment il écrit : « *La plus grande partie, une bonne moitié de notre Chapitre est consacré aux Évangiles .* » Et voici le motif que nous devons souligner : « *La raison en est que, dans les dernières décennies, il y a eu dans ce domaine des difficultés particulières et graves, difficultés qui perdurent largement, et qui vont même pour beaucoup en s'aggravant. En partant, en fait, des études de critique littéraire, et spécialement de celles des genres littéraires, divers chercheurs ont mis en doute non seulement l'authenticité des Évangiles, à savoir qu'il remontent aux auteurs dont il portent les noms, mais ils ont carrément nié leur origine apostolique, c'est-à-dire qu'ils rapportent effectivement la prédication des Apôtres. On est arrivé à nier la valeur historique des Évangiles, avec évidemment un très grand dommage pour la foi* » (15). Le cardinal Bea s'efforce, donc, de démontrer que le Concile réaffirme sans équivoque l'origine apostolique des Évangiles et leur complète historicité. Au sujet de l'historicité il écrit :

« *Considérons les diverses parties de ce texte (n°19). En ce qui concerne l'affirmation initiale nous soulignons la force extraordinaire — unique en son genre dans toute notre Constitution — avec laquelle est affirmé le caractère historique des Évangiles .* On commence avec une grande solennité : "Notre sainte mère l'Église a tenu et tient" et on continue en insistant "fermement et avec la plus grande constance." Comme si cela ne suffisait pas, on ajoute que l'Église "affirme sans hésiter l'historicité [des Évangiles]".»

Cette dernière incise — précise le cardinal en note — fut ajoutée presque à la fin de la dernière révision du texte pour soutenir les justes préoccupations de ceux qui voulaient que l'historicité des Évangiles soit exprimée et affirmée sans aucune équivoque.

« *Quand l'on sait — continue Bea — quelles ruines accumule, en même temps que l'Histoire des Formes, surtout l'école dite de la Démythification des Évangiles, cette force ne surprend pas. Elle est l'expression de la grave préoccupation du Concile devant les dangers — pas du tout imaginaires — qui, de ce côté, menacent la foi de tant de chrétiens et pas seulement des catholiques* » (16).

Le cardinal Bea s'efforce également de proposer une interprétation des trois propositions prises à la lettre dans son *Instruction*, pas du tout en opposition avec l'historicité des Évangiles : « *Si l'on veut rendre plus explicite dans son ensemble le raisonnement du Concile, on pourrait peut-être le formuler ainsi : certes, il est vrai que les Apôtres ont transmis les paroles et les œuvres de Jésus*

avec cette intelligence supérieure dont ils jouissaient à la suite des événements glorieux du Christ et de la venue de l'Esprit-Saint. [Nous avons déjà vu que c'est inexact : les Évangiles transmettent les paroles de Jésus telles qu'elles furent prononcées et ses actes tels qu'ils se produisirent, puis, de façon distincte, ils mettent au courant de la "plus grande intelligence" qu'ils avaient acquise après la Résurrection et la Pentecôte]. Il est également vrai que les auteurs sacrés, mettant par écrit la prédication apostolique ont fait une véritable œuvre d'auteurs en choisissant dans l'abondance des matériaux disponibles, oraux ou écrits, en synthétisant [ceci est valable, nous l'avons vu, dans une certaine mesure seulement pour Luc ; Jean et Matthieu n'avaient qu'à exposer leurs souvenirs de témoins oculaires et Marc le récit de Pierre, autre témoin oculaire], en expliquant en fonction de la situation des Églises. Tout cela, cependant, n'entame par l'autorité historique des Évangiles. Le Concile, en fait, précise que les évangélistes travaillaient "de telle façon à rapporter sur Jésus des choses vraies et sincères" et qu'ils écrivent "avec l'intention de nous faire connaître la vérité des choses sur lesquelles nous avons été instruits" » (17).

Les interprétations tardives du cardinal Bea ne convertirent malheureusement pas ses confrères du Biblique. Et elles confirment que si le Concile avait expliqué directement son « *raisonnement* » sans laisser à la postérité le soin de le rendre « *plus explicite* », il n'aurait pas donné lieu à des interprétations erronées. Il est tout aussi clair que les néo-modernistes, au Concile, misèrent justement sur le caractère équivoque des textes pour en tirer ensuite leurs conclusions erronées et hérétiques. Il est clair, enfin, que si, dans l'après-concile, l'autorité était intervenue en temps opportun pour défendre la doctrine catholique, on ne verrait pas aujourd'hui triompher l'interprétation néo-moderniste du Concile.

La chimère

Il est à noter que le cardinal Bea, tout en défendant « *l'origine apostolique* » des Évangiles (18), en réaffirmant avec force leur totale historicité (19), et tout en se rendant compte des « *ruines que continue d'accumuler* » « *l'Histoire des formes* », considère jusqu'à la fin que cette dernière peut se concilier avec la doctrine catholique. Une vraie quadrature du cercle, étant donné que la méthode de la *Formgeschichte* part de l'hypothèse de la négation de l'historicité des faits et des paroles de Jésus que nous ont transmis les Évangiles, faits et paroles dont la tradition catholique unanime affirme au contraire la vérité historique authentique.

Le cardinal Bea se fatigua pendant des années à tenter de réaliser cette quadrature du cercle. Parfois de façon manifeste et même contre ses convictions. Par exemple, quand il

s'employa à sauver de la condamnation du Saint Office le premier volume de l'*Introduction à la Bible* de Robert Feuillet, dans lequel le sépulcien soutenait l'inspiration « collective » (c'est la « communauté », et non un auteur particulier qui reçoit l'inspiration divine) (20), je me rendis au Collège Brésilien pour lui faire part de mon insatisfaction. Et il me rétorqua : « *Celle qui est sacrifiée et qui souffre dans cette affaire, c'est justement la doctrine catholique.* » Et alors, pourquoi s'ingéniait-il à sauver une œuvre qui n'avait même pas son approbation ? Il y avait, certes, au milieu de tout cela, un peu d'esprit de corps, le prestige de sa « Compagnie de Jésus » (l'œuvre était sortie de l'Institut Biblique), mais ce n'était pas seulement cela. Il y avait aussi cette chimère de la conciliabilité de la *Formgeschichte* avec la doctrine catholique.

Ensuite, durant le Concile, le cardinal Bea s'employa par tous les moyens (21) auprès des Pères pour les convaincre que, dans cette *Formgeschichte* que l'on incriminait il y avait quelque chose de bon. Il contrebalançait ainsi l'effet produit par mon opuscule de dénonciation de la *Formgeschichte* (22) dans lequel j'illustrais et réfutais les postulats erronés, piliers de la « méthode ».

J'écrivais : « *Il suffit d'évaluer la consistance de tels piliers pour vérifier si le château construit sur eux est en pierre ou en carton-pâte. Les piliers de la Formgeschichte sont :*

1. L'attente de la fin du monde imminente chez les premiers fidèles, qui donc ne pensaient pas qu'ils accomplissaient une œuvre historique à transmettre aux générations futures.

2. Le dogme fantastique de la collectivité créatrice : les Évangiles seraient une création de la communauté chrétienne primitive.

3. L'hypothèse de base que les auteurs des trois Évangiles synoptiques font seulement de la collecte et de la compilation d'informations ou de documents.

4. L'affirmation qu'ils ont accompli leur compilation après l'an 70, affirmation basée sur l'hypothèse qu'une période d'au moins quarante ans est nécessaire pour faire apparaître les différentes formes : mythes, légendes, etc..., et pour une nouvelle élaboration (23).

« Nous en sommes toujours là — notaïs-je — un système naît sur les ruines des précédents, mais dans le même milieu rationaliste, avec les mêmes buts et les mêmes préjugés ! Quoi qu'il en soit, il est intéressant de noter comment la *Formgeschichte* est démolie dans sa substance par les a-catholiques, justement alors que, de façon étrange, elle trouve de la sympathie dans les cercles "progressistes" catholiques habituels qui la reprennent — déjà moribonde — dans l'orientation donnée à leur exégèse et dans le rejet, superficiel et injustifié des données historiques que nous offre la très ancienne

et solide tradition .»

Le cardinal Bea connaissait très bien les graves déviations des Professeurs de l'Institut Biblique et des exégètes néo-modernistes, dénoncées par Mgr Romeo et par moi-même. Et pourtant, il s'employa à sauver l'*Introduction à la Bible* [de Feuillet], il agit avec une plus grande ténacité encore pour le lancement de l'*Instructio* (1964) et il s'acharna avec les Cardinaux de l'Alliance Européenne contre le schéma *de Fontibus Revelationis*, afin de le faire repousser intégralement, alléguant qu'il manquait de souffle pastoral et d'« oecuménisme », essence et but du Concile.

Mais il y a plus : l'intervention du cardinal Bea, voulue par Paul VI, en faveur de l'inerrance absolue tranquillisa les Pères qui, contents de l'exclusion de la « *veritatem salutarem* », acceptèrent et votèrent avec confiance un texte équivoque qui est aujourd'hui interprété comme l'équivalent de cette expression que l'on avait exclue (24). De la même façon, pour l'historicité des Évangiles, une seconde intervention du cardinal Bea, s'ajoutant à celle de Paul VI, rassura les centaines de Pères qui protestaient contre le caractère équivoque du texte et contre les menées de la Commission doctrinale, et laissa passer, avec la réaffirmation de l'historicité des Évangiles, les trois propositions suivantes tirées de l'*Instructio* et qui aplanissaient la voie à la négation de la même historicité (25).

Là aussi il y eut certainement chez le cardinal Bea le désir d'innocenter ses confrères de l'Institut Biblique, frappés directement par le *Monitum* de 1961 sur l'historicité des Évangiles, ainsi que par les mesures du Saint-Office (26), mais il y eut aussi cette illusion tenace de pouvoir concilier la *Formgeschichte* avec la vérité catholique. Illusion très pernicieuse qui a favorisé l'exégèse actuelle, laquelle, plus cohérente dans l'erreur, va aujourd'hui en tirant des prémisses des méthodes rationalistes toutes leurs très ruineuses conséquences. Avec ce qui reste encore une fois démontré, à savoir que sur le plan incliné du modernisme, comme de toute erreur, les soi-disant modérés sont seulement des myopes ou des incohérents (27).

Francesco Spadafora

1) *Études* 1965, p. 680.

2) *Alcuni aspetti della Dei Verbum* (Quelques aspects de *Dei Verbum*), in *La Civiltà Cattolica*, 7 mai 1966, pp. 216-266 ; en particulier aux pages 211-226 : *Le Concile et la science biblique*.

3) Cf. *École Biblique et Institut Biblio* dans le *Dizionario Biblico* (dirigé par F. Spadafora).

4) Vatican I, Constitution *De Fide Catholica*, Dz. 3007. V. Giorgio Castellino, S.D.B. *La Costituzione dogmatica sulla divina rivelazione*, p. 208. Cf. F. Spadafora *Esegesi e Teologia. Il principio fondamentale per la sana esegeti* in *Renovatio*, 1967, pp. 233-264 et in *Palestro del Clero*, n° 12-13, 1972.

5) V. "Courrier de Rome", avril 1995.

6) V. "Courrier de Rome", avril 1995 ; pour le

nouveau *Catéchisme*, v. "Courrier de Rome" de mai 1994 : "Le nouveau catéchisme n'est pas catholique. Le nouveau piège de la « vérité salutaire .»

7) V. "Courrier de Rome", avril 1995.

8) E. Florit. *Il metodo della "storia della forma" e la sua applicazione ai racconti della Passione*, 1935, pp. 227-230 (L'application aux récits de la Passion de la méthode de l'histoire des formes).

9) *Acta et Documenta Concilio Ecumenico Vaticano II apparando*, Series (Praeparatoria) vol. II., pars I, pp. 428-429 ; traduction du latin par F. Spadafora.

10) V. "Courrier de Rome", mai 1995, pp. 3 sq.

11) R. Amerio *Iota Unum N.E.L.*, 1987, p. 96.

11a) En italien "circiterismo" : du latin *circiter* qui signifie *autour* : locution imprécise et inexacte qui tourne autour d'une notion sans la fixer.

12) E. Galbiati *La Costituzione dogmatica nella Divina Revelazione*, Elle Di Ci, Turin, 1966, p. 255.

13) R. Amerio *op. cit.* p. 91.

14) A. Bea *La parola di Dio e l'umanità* Cittadella ed. Assise, 1967.

15) Ibid. pp. 240 sq.

16) Ibid. p. 255.

17) Ibid. p. 254 en note.

18) Ibid. pp. 249-525.

19) Ibid. pp. 252-262.

20) V. "Courrier de Rome", octobre 1994 pp. 3 sq.

21) V. "Courrier de Rome", mai 1995, pp. 3 sq.

22) *La Critica e gli Evangelii*, substantiellement publié par F. Spadafora in *Settimana del Clero*, 22 et 29 novembre 1959.

23) Suivait la critique pour chacun des points mentionnés ; d'accord avec tous les auteurs catholiques qui avaient traité de notre problème : Simon-Dorado (1951) ; E. Florit in *Biblica*, 1933, pp. 212-248 ; Ibid., *Il metodo...* Rome 1935 ; P. Benoît in *Revue Biblique*, 1946, pp. 481-512 ; J. Heuscher - L. Cerfaux - J. Levie..., *La formation des Évangiles...*, Bruges, 1957 ; A. Tricot, *Initiation Biblique* (III^e éd.), 1954, pp. 324-327 ; F.M. Braun in *Dict. de la Bible*, suppl. Et à partir de 1948, les critiques eux-mêmes partisans du nouveau système « sur l'histoire de la rédaction des Évangiles » (*Redaktionsgeschichte*), sont d'accord pour considérer comme erronés les postulats de la *Formgeschichte*.

24) V. "Courrier de Rome", avril 1995, pp. 3 sq.

25) V. "Courrier de Rome", mai 1995, pp. 3 sq.

26) V. "Courrier de Rome", décembre 1994, pp. 1 sq.

27) Cf. saint Pie X *Pascendi*.

Avis

— Une messe trimestrielle est célébrée aux intentions des défunt des familles de nos lecteurs, amis, bienfaiteurs et collaborateurs, ainsi que pour nos amis défunt.

— Une messe trimestrielle est spécialement célébrée à toutes les intentions de nos bienfaiteurs.

— Quelques prêtres de notre connaissance nous communiquent qu'ils acceptent de célébrer :

— messes 20.— triduum 60.—

— neuvaines 200.— trentains 700.—

Nous pouvons les leur transmettre de votre part.

Rédacteur : Abbé E. de TAVEAU,

Via Madonna degli Angeli 14

00049 VELLETRI / Rome

Suisse — Case postale 2346, — 1950 Sion 2

réalité. On peut se poser la question de savoir combien de temps cela durera étant donné l'évolution actuelle de la situation.

En tout cas, en septembre 1975, tout au début de la guerre du Liban, le Cheikh Hussein Kouatly, Directeur de "Dar al-Fatwa", principale institution islamique au Liban, a nettement précisé la doctrine de l'Islam face à la politique; voici ce qu'il déclare :

Le musulman ne peut admettre les demi-solutions à l'égard du pouvoir. Ou bien le dirigeant et le pouvoir sont islamiques, et le musulman est satisfait, ou bien le dirigeant et le pouvoir sont non-islamiques, et alors il le rejette, s'oppose à lui et s'emploie à le supprimer par la souplesse ou la force, ouvertement ou secrètement.

"Toute concession politique signifie forcément une concession à sa doctrine. Le musulman libanais ne peut être qu'engagé dans la création de l'État islamique" (cf. Pérondel-Hugoz : *Une Croix sur le Liban*, Ed. Lieu commun, Paris 1984, p. 19).

Cette citation de Cheikh Kouatly se passe de tout commentaire et montre à quel point cette enclave libérale et laïque que représente le Liban est contraire à la perspective totalitaire islamiste.

La conférence panislamique de Lahore, au Pakistan, tenue en 1980, a pris des décisions graves dans le but d'éliminer les chrétiens du Proche-Orient.

Article 6 : Les pays islamiques doivent prendre les mesures nécessaires pour écraser les peuples chrétiens du Proche-Orient et les convertir à l'Islam avant la fin du siècle.

Article 7 : Les mesures pour la liquidation de la chrétienté du Proche-Orient devront débuter au Liban... La Syrie et l'OLP devront y employer le terrorisme contre les chrétiens (*Le Figaro*, 5 Janvier 1984).

Voici encore une déclaration du Colonel Kadhafi : "Il serait anormal qu'un Arabe ne soit pas musulman... (Tous les Arabes chrétiens doivent se convertir à l'Islam" (Actes du Colloque du CEROC = Centre d'études et de recherches sur l'Orient Chrétien, Juin 1985, p. 118).

Cette réflexion de Kadhafi nous amène tout naturellement à notre second point :

Conversion et liberté religieuse

Je voudrais, pour commencer, citer six textes-références pour éclairer notre débat :

Le premier est tiré du *Coran* lui-même, Sourate, 2, Verset 256. Ce texte affirme sans ambages : "**Pas de contrainte en religion.**"

Le second est extrait de la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme*, proclamée par les Nations-Unies, le 10 décembre 1948 : "Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seul ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites."

Le troisième texte est pris de la *Déclaration universelle des Droits de l'homme* en Islam, proclamée au Palais de l'Unesco à Paris, le 19 décembre 1981. Ce texte stipule que toute personne dispose de la liberté de croyance et de la liberté de pratiquer le culte conformément à sa croyance.

Quatrième texte, tiré du *Pacte International sur les droits civils et politiques*. Ce texte stipule que "toute personne a le droit d'adopter la religion de son choix". Ce texte a été ratifié par l'Egypte, en 1982.

Cinquième texte, tiré de la *Constitution égyptienne*. "L'État garantit la liberté de croyance."

Sixième texte, extrait du Colloque organisé par l'Arabie Saoudite au Vatican, le 25 octobre 1974. L'Islam laisse aux parents l'entièr(e) liberté de choisir la nature de l'éducation qu'ils désirent donner à leurs enfants, conformément à leurs croyances. C'est un droit qu'aucune autorité ne peut transgérer, parce qu'il est d'ordre public.

Or, malgré toutes ces déclarations, il est pratiquement impossible à un musulman de quitter l'Islam, ou à un converti à l'Islam de revenir à sa religion d'origine sans risquer de se faire assassiner par ses parents ou ses proches. Certains expriment la chose ironiquement de la manière suivante : "ISLAM IS A ONE-WAY TICKET"...

Bien que le *Coran* proclame clairement : Pas de contrainte en religion, l'ensemble du monde musulman se réfère à une autre disposition de la loi islamique qui stipule : "Celui qui change de religion (en abandonnant l'Islam), tuez-le." La peine capitale pour apostasie de l'Islam était appliquée en Égypte jusqu'en 1850. Bien qu'abolie officiellement depuis, l'apostat peut être assassiné en toute impunité.

J'ai moi-même connu un converti de l'Islam qui a été sauvagement battu par ses proches avec des barres de fer et laissé pour mort avec vingt-six fractures dans tout le corps. Transporté à l'hôpital, il en sort plusieurs mois plus tard pour subir de nouvelles attaques des siens. Jusqu'au jour où il pourra finalement fuir au Canada qui l'accueillera comme réfugié politique. J'ai pu constater sur tout son corps les traces et les cicatrices des méfaits subis.

Dans l'état actuel du droit égyptien, les renégats pourraient, selon un avocat cairote, s'en tirer avec une peine de deux ans de prison pour mépris de l'Islam. (cf. J.P. Pérondel-Hugoz in *Le Monde*, 11 Juillet 1986).

M. Ali Mahgoub, professeur de droit islamique à l'Université de Ains-Shams, au Caire, et Président de la Commission parlementaire des Affaires religieuses, a souhaité que les travaux forcés à perpétuité soient appliqués aux offenseurs (de l'Islam) les plus coupables (ibid).

Un projet de loi qui, naguère brouilla Sadate et le Pape copte Chenouda III, prévoyait la peine de mort pour ceux qui quitteraient l'Islam. (ibid).

Un exemple parmi d'autres des conséquences possibles de l'apostasie en Islam est celui des dix musulmans (six Égyptiens, deux Marocains et deux Tunisiens) qui ont été incarcérés en 1986

par les autorités égyptiennes à la prison de Tora, dans la banlieue du Caire, pour s'être convertis au protestantisme (cf. Pérondel-Hugoz ibid). Cf. Rapport d'*Amnesty International* du 20 Juin 1986; cf. bulletin *Évangile-Islam*, (n° 33, Octobre 1986).

Le cas de l'Arabie Saoudite

L'Arabie Saoudite, qui compte près d'un demi-million de chrétiens, s'oppose systématiquement à ce que ceux-ci puissent avoir un lieu de culte, se réunir entre eux pour prier ou célébrer la messe ou le culte. Aucune expression d'une foi différente de la croyance islamique n'est tolérée. Cf. bulletin *Pro Fratribus*, Avril 1987, 9 Villa Monitor, 75016 Paris; cf. *Le Monde*, 25 Décembre 1986; cf. communiqué de Presse de M.G. Rossi, observatoire de l'Association Internationale pour la Défense de la liberté religieuse, HR/1944, Genève, 5 Mars 1987.

En 1986, le P. Pascal qui disait la messe dans un "compound" de Ryad devant une communauté philippine, fut dénoncé par un Saoudien. Arrêté par la police religieuse, il fut mis au secret pendant trois semaines, puis conduit dans sa villa où il assista impuissant au saccage du tabernacle et de tous les objets du culte. Tous les missels, catéchismes et autres livres religieux furent saisis. Au bout de trois semaines de prison, il fut expulsé. Cf. *Le Journal de la Grotte*, F-65100 Lourdes, 15 Mars 1987; cf. bulletin *Évangile-Islam*, n° 38, Juillet 1987.

Voici le témoignage d'un chrétien vivant en Arabie Saoudite :

J'ai connu des messes clandestines à Ryad qui me faisaient penser aux réunions des premiers chrétiens romains dans les catacombes, et la nécessité d'observer des consignes : ne gardez pas votre voiture à proximité de l'appartement où se tiendra la réunion..., arrivez en ordre dispersé et pas à l'heure, etc... Cf. bulletin *Évangile-Islam*, Septembre 1987.

Encore un autre témoignage : Les prêtres vivent dans une incertitude permanente. Ils sont toujours acculés à agir avec prudence et incognito, comme au temps des catacombes, quand ils ont à trouver des lieux pour le culte. Une fois trouvés, ces lieux doivent être perpétuellement changés pour ne pas attirer l'attention.

Il est par conséquent difficile de célébrer l'Eucharistie, parce que tout le monde craint d'accueillir un prêtre chez lui et parce que les compagnies européennes et américaines refusent de prêter leurs locaux de peur de porter atteinte à leurs affaires. Détestés par les musulmans et rejetés par les leurs, les prêtres vivent dans une tension perpétuelle et dans une terrible frustration. Peu d'entre eux se sentent le courage d'affronter une telle situation. Ils ne peuvent tenir dans le meilleur des cas que deux ou trois ans.

Les fidèles ne peuvent se rassembler qu'en petits groupes. La crainte d'être arrêtés par la police et le déplacement continual aggravent le découragement des prêtres et des chrétiens qui ne jugent pas opportun de risquer leur vie pour leur foi.

La dispersion des prêtres est énorme. Ainsi tel prêtre célèbre-t-il quelque 23 messes durant la semaine, dans des endroits étranges, distants l'un de l'autre d'une dizaine de kilomètres, et à des heures peu commodes...; durant la célébration, un gardien surveille les entrées de l'endroit pour prévenir à temps des arrivées indiscrètes et imprudentes susceptibles de tout dénoncer à la police...

"A la douane, livres religieux et images saintes sont réquisitionnés; les crucifix sont souvent arrachés du cou et piétinés..." Cf. bulletin *Évangile-Islam*, n° 42, Mars 1988; cf. *Missi*, n° 498, Février 1988; cf. *Lettre de la Fédération Internationale des Droits de l'homme*, 12.07.88.

Le cas du Soudan

Le cas du Soudan est un des plus tragiques en ce moment. Ce pays qui compte un bon tiers de non-musulmans, animistes ou chrétiens, est pratiquement dominé par la majorité musulmane du nord qui veut à tout prix imposer à l'ensemble de la population, la loi ou charia, ainsi que la langue arabe, au mépris des différences régionales, religieuses et ethniques.

C'est pour protester contre cette politique discriminatoire qu'une première guerre a éclaté entre le "Nord" et le "Sud", en 1955. Cette guerre qui a duré dix-sept ans et a fait plus d'un million de morts, surtout parmi les Sudistes, aboutit aux accords d'Addis-Abeba (1973).

Ces accords reconnaissaient au Sud une relative autonomie et un certain nombre de prérogatives.

Tout cela n'était que de l'encre sur le papier, comme on dit en arabe. En fait, l'impérialisme du Nord continuait de s'exercer comme par le passé, et le Sud était systématiquement maintenu en état de sous-développement, tant économique que culturel.

Impuissant à venir à bout des gens au Sud par la guerre, le Nord adoptait une autre tactique : celle de les laisser lentement mourir de misère et d'ignorance.

Ayant moi-même parcouru le Soudan-Sud en 1980, j'ai pu me rendre compte de l'état d'abandon et de délabrement de cette région : économie à la dérive, routes défoncées à un point inimaginable, écoles sans portes, ni fenêtres, ni bancs, ni pupitres, ni tableau noir, ni livres, ni professeurs; refus de laisser les jeunes sudistes accéder à l'université pour empêcher l'émergence d'une intelligentsia qui risquerait un jour d'accéder au pouvoir.

Ajoutez à tout cela le détournement vers le nord des ressources pétrolières découvertes dans la région de Bentiu et le projet du Canal Jonglei visant un double objectif : d'abord, récupérer au profit du Nord et de l'Egypte d'énormes ressources d'eau; ensuite, coloniser ces territoires ainsi libérés de leurs marécages.

Face à toutes ces tentatives d'écrasement et de mainmise, le sud se révolta à nouveau en 1983, et la guerre, qui dure encore, a déjà fait plusieurs centaines de milliers de victimes.

Ce qui nous importe ici aujourd'hui est de dénoncer le double génocide qui se perpète en ce moment au Soudan;

Premier génocide : La déportation forcée des populations sudistes, installées dans la ceinture de Khartoum

Les populations du Sud, qui s'étaient réfugiées dans la banlieue de Khartoum pour fuir la guerre et la famine, vivaient par agglomérations dans des habitations de boue, de carton ou de jute. Leurs conditions d'existence étaient proprement effroyable, mais ils s'en contentaient. Soudain, voilà que le gouvernement décide une politique d'embellissement de la capitale.

A la pointe de la mitraillette, ces populations sont embarquées dans des camions, avec les quelques hardes et ustensiles qu'elles ont pu ramasser à la hâte, et transportées en plein désert à des dizaines de kilomètres de la capitale. Leurs habitations sont ensuite rasées au bulldozer, et ceux qui rechignent à obtempérer aux ordres sont impitoyablement écrasés par ces mêmes bulldozers en même temps que leur maison.

Quant aux populations ainsi déplacées, elles se retrouvent tout-à-coup sur le sable, sans logement, ni eau, ni nourriture, ni service d'aucune sorte. Affamées, épisées, brûlées par le soleil le jour et grelottant de froid la nuit, elles n'ont plus qu'à mourir et disparaître.

Aucun témoin ou journaliste étranger n'est autorisé à visiter ces lieux, pour que ce génocide puisse se commettre loin de toute caméra indiscrète. Quelqu'un m'a pourtant rapporté avoir vu les mamans enterrer le corps tout nu de leur petit enfant dans le sable pour l'empêcher de mourir de froid la nuit.

Ajoutons que l'aide alimentaire expédiée par les organisations humanitaires occidentales ou chrétiennes est monopolisée par la "Dawa Islamyya" (genre de Propaganda Fide islamiste), et distribuée de façon sélective, soit aux musulmans, soit à ceux qui acceptent d'embrasser la foi musulmane. Ceux qui refusent n'ont qu'à mourir.

Deuxième génocide : Purification ethnique et religieuse

Les tribus noubas, installées pacifiquement dans leurs montagnes au centre du Soudan, et qui résistent depuis des siècles à toute islamisation, sont actuellement systématiquement arrachées à leur terre et déportées ailleurs : les hommes sont forcés à travailler dans des exploitations de gens du nord, les femmes et les enfants sont vendus comme esclaves. La région ainsi libérée de ses habitants est aussitôt occupée par des populations musulmanes. Mais les Noubas ne sont pas les seules victimes de cette purification ethnique systématique puisque la même chose se produit avec les "Fours" vivant eux aussi dans leurs montagnes, à l'extrême ouest du pays. Faute d'avoir pu convertir ces populations par la persuasion, le gouvernement a décidé de recourir aux grands moyens.

Si tout le monde pousse les hauts cris devant l'horrible purification ethnique qui se déroule en Bosnie, c'est parce qu'en Europe caméras et jour-

nalistes ont le droit d'accéder au lieu du drame. Au Soudan, rien de tel. On peut tranquillement supprimer des populations entières sans que le monde s'émeuve puisque les autorités ont pris soin d'écartier tout témoin gênant. Ainsi, ce double génocide peut se perpétrer impunément dans le plus grand silence et la plus entière discrémination.

En guise de conclusion

Faut-il rendre l'Islam responsable de cette longue série de discriminations, d'injustices et d'atrocités qui ont fait l'objet de cet exposé ? Mes amis musulmans rejettent cette accusation, affirmant qu'il s'agit là d'une contrefaçon et que de tels comportements n'expriment pas la véritable essence de l'Islam. Il s'agit pourtant de régimes se réclamant du *Coran*, ayant adopté la *Charia* comme référence de leur législation, et prétendant appliquer les principes de l'Islam dans toute leur rigueur et leur pureté. Parmi ces pays, il en est trois de type franchement théocratique et dont la référence ultime et unique est la *Charia*. Il s'agit de l'Iran, du Soudan et de l'Arabie Saoudite.

On objectera que ces pays ont dévié et ne sont pas représentatifs du véritable Islam. A cela je réponds : "Qui dira ce qu'est le véritable Islam ? Quelle autorité, quel magistère, quelle instance suprême tranchera de façon définitive et catégorique sur ce point ? ..."

Nous n'avons malheureusement comme référence pour juger que des modèles existants, modèles concrets réels, historiques, qui plus est, actuels. La poignée d'intellectuels et de politiciens allant à l'encontre de ces modèles sont voués aux géomnies, anathématisés, ostracisés, menacés de mort ou effectivement assassinés par les tenants d'un Islam pur et dur qui semble avoir la sympathie de la majorité silencieuse.

Qui aura finalement raison ? Qui aura le dernier mot ? ... Bien malin qui le dira. La raison du plus fort sera-t-elle la meilleure ? Reste à savoir qui sera le plus fort.

Il est clair en tout cas que l'heure de vérité a sonné pour l'Islam. Il s'agit pour lui de choisir et d'opter. De ce choix dépendra son avenir et sa crédibilité.

Henri Boulad S.J.

Communication faite par l'auteur au Colloque-débat : "Dhimmitude et citoyenneté", Palais du Luxembourg, Paris, 12 décembre 1992.

Extrait de "Évangile-Islam" n° 67,

Juillet-Septembre 1994,

Rédaction Pasteur Georges Tartar,

F-77380 Combs la Ville.

(Extrait de Finalité, janvier 1995).

Abonnements

Ecclésiastique : Fr 15.-

Normal : Fr. 30.-

Soutien : Fr. 40.- et plus